COMITÉ DE BASSIN FIER & LAC

Séance plénière du 22 mars 2017

Délibération n° 01-2017

Le Comité de Bassin Fier & Lac s'est réuni le 22 mars 2017, à 17H00 au siège du SILA, sous la Présidence de M. Gilles FRANÇOIS.

Convocation envoyée par la DDT le 13 mars 2017.

Nombre de membres en exercice : **54** Nombre de membres présents : **27**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 11

Pour: **38** Contre: **0** Abstention: **0**

Objet:

Adoption du dossier définitif du Contrat de Bassin du Fier et du lac d'Annecy

Le Comité de Bassin Fier & Lac,

VU le code de l'environnement,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée approuvé par arrêté préfectoral le 3 décembre 2015,

VU la circulaire ministérielle du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie,

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2010.1085 du 22 novembre 2010 fixant la composition du Comité de Bassin Fier & Lac,

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017.410 du 16 janvier 2017 modifiant la composition du Comité de Bassin Fier & Lac,

VU le mode opératoire pour l'examen des dossiers à l'usage des porteurs de SAGE, contrats de milieux, PAPI ou PSR adopté par le Comité d'Agrément Rhône-Méditerranée le 3 octobre 2013,

VU le règlement intérieur du Comité de Bassin Fier & Lac,

APRES en avoir délibéré,

ADOPTE

le dossier définitif du Contrat de Bassin du Fier et du lac d'Annecy,

sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes approuvées par le Comité de Bassin en séance :

- pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages présents sur le Laudon (fiche-action M3-2), la nécessité d'engager des études au cas par cas tenant compte des impacts sur les différentes formes de truite (lacustre et sédentaire), tout en gardant une vision globale à l'échelle du cours d'eau,
- pour la mise en œuvre des projets phares de reconquête des zones humides (fiche action M1-6), un objectif de validation du plan de gestion et de démarrage des travaux pour 5 zones humides dégradées d'ici la fin de la 1^{ère} phase du Contrat en 2019, et un objectif d'avoir mis en œuvre des travaux de restauration pour 15 zones humides dégradées d'ici la fin du Contrat en 2023,

COMITÉ DE BASSIN FIER & LAC

- l'intégration d'une fiche-action V1-2, relative à la valorisation du patrimoine hydroélectrique, intégrant notamment des actions de sensibilisation autour de cet usage,
- la prise en compte de la pratique du canoë kayak et des disciplines associées dans l'état des lieux du dossier définitif (fascicule A) et dans les fiches-actions M2-1, M3-2, et V1-1, conformément aux remarques formulées par le Comité départemental de canoë-kayak.

Le Président,

Gilles FRANÇOIS